

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP

CNR envisage de mettre à disposition au niveau du bassin des Musards, sur la commune de la Roche de Glun, un terrain d'une superficie de 80 mètres carrés environ sur le domaine public fluvial non cadastré, comprenant l'ouvrage suivant :

- Une terrasse de 80 mètres carrés environ montée sur 6 piliers

Le tout figurant la vue aérienne de situation figurant ci-après.

En conséquence, l'occupation de ces lieux est soumise aux règles de droit **public** et non aux règles de droit privé.

De ce fait, le statut juridique du bail commercial ne sera notamment pas applicable à la convention d'occupation qui serait conclue à l'issue du présent appel à manifestation d'intérêt.



Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont occupés sans droit ni titre.

Important : Il est ici précisé que l'intégralité des obligations, charges, coûts et responsabilités relatives aux ouvrages en place sur ledit terrain sera transférée sur le candidat retenu. En conséquence, aucuns travaux, entretien, réparation, mise aux normes, aménagement, installation ou équipement sur ces ouvrages ne sera réalisé ou pris en charge par l'Etat ou par CNR.

Redevance : La redevance d'occupation annuelle s'élèvera à 240 euros.

Disponibilité des lieux :

A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est estimée au 1^{er} juillet 2026.

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR au plus tard le 29 juin 2026 à 12h , est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la référence n° 15228 :

- cnr.valence@cnr.tm.fr,

OU

- *Direction des Territoires - Département domanial Rhône Médian*- 91 route de la Roche Glun
26500, Bourg lès Valence

DOCUMENTS JOINTS AU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

- Cahier des conditions générales de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé.
- Convention d'occupation temporaire du domaine public-type.
- Formulaire de candidature à compléter.
- Plan des lieux.

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

CNR pourra stopper définitivement, et à tout moment, la procédure du présent appel à manifestation d'intérêt pour quelque motif que ce soit, ceci sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.